



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 24–28 juin 2024

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 21 mars 2024

WFP/EB.A/2024/7-C/2/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Lesotho (2019-2024)

Contexte

1. Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays établi pour le Lesotho pour la période 2019-2024. L'évaluation a porté sur les activités menées par le PAM au titre du plan stratégique de pays entre juillet 2019 et la mi-2023 et a tenu compte du plan stratégique de pays provisoire de transition (janvier 2018-juin 2019). Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, elle a permis de répondre au double objectif consistant à rendre compte de l'action menée et à favoriser l'apprentissage, et a contribué à éclairer l'élaboration d'un nouveau plan stratégique de pays pour le Lesotho.
2. L'équipe d'évaluation a formulé six recommandations. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnateurs responsables:

Mme A. Rusiga
Directrice de pays
courriel: aurore.rusiga@wfp.org

M. M. Haile
Directeur régional
courriel: menghestab.haile@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1. Améliorer la façon dont le renforcement des capacités est abordé dans l'ensemble du nouveau plan stratégique de pays	Bureau de pays [unités concernées du bureau régional et du Siège (Unité chargée du renforcement des capacités des pays)]					
1.1 Continuer à évaluer les besoins en capacités, mais rééquilibrer l'approche adoptée en matière de renforcement des capacités du pays pour y intégrer une action de sensibilisation aux plus hauts niveaux de manière à soutenir la consolidation des systèmes publics et à améliorer les conditions préalables nécessaires à un transfert réussi de la responsabilité des activités.	Bureau de pays [unités concernées du bureau régional et du Siège (Unité chargée du renforcement des capacités des pays)]	La recommandation est acceptée	1. Examiner et adapter la cartographie des besoins en matière de capacités réalisée pour le nouveau plan stratégique de pays, et élaborer de nouvelles stratégies de renforcement des capacités si nécessaire.	Responsables des activités	Mai 2024	Non commencé
			2. Mettre à jour les stratégies de renforcement des capacités.	Responsables des activités	Juillet 2024	Non commencé
			3. Recenser les principales parties prenantes à prendre en compte dans le cadre du renforcement des capacités; élaborer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation pour faire connaître les domaines d'action privilégiés du PAM.	Responsable des programmes (Unité chargée de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing)	Juillet 2024	Non commencé
1.2 Envisager d'intensifier les activités de renforcement des capacités des pouvoirs publics à l'échelon des districts pour compléter l'action menée au niveau national.			4. Élaborer le plan d'exécution du bureau de pays en matière de renforcement des capacités, qui doit décrire les étapes et les orientations à suivre à tous les niveaux.	Responsable des programmes	Août 2024	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1.3 Renforcer le suivi des activités de développement des capacités et de leurs résultats.			5. Réaliser des examens trimestriels internes et externes des activités de renforcement des capacités.	Unité chargée du suivi et de l'évaluation	Juin 2029	Non commencé
			6. Réaliser des enquêtes annuelles et organiser des ateliers semestriels avec le concours de partenaires externes pour examiner les progrès accomplis et les stratégies de renforcement des capacités.	Unité chargée du suivi et de l'évaluation	Juin 2029	Non commencé
2. Rattacher la théorie du changement énoncée dans le prochain plan stratégique de pays à un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage plus efficace et à une analyse plus approfondie de la problématique femmes-hommes.	Bureau de pays [unités concernées du bureau régional et du Siège (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi; Bureau de l'égalité femmes-hommes)]					
2.1 La théorie du changement énoncée dans le prochain plan stratégique de pays devrait décrire la façon dont les activités du PAM contribueront à la réalisation des effets directs escomptés et présenter les principales hypothèses dont dépendra l'efficacité de l'action menée. Il conviendra de veiller à: <ul style="list-style-type: none"> ➤ formuler des hypothèses plus réalistes; ➤ préciser le rôle du PAM par rapport au Gouvernement et aux autres partenaires; ➤ expliquer clairement quels sont les résultats susceptibles d'être attribués au PAM et la façon dont ils seront suivis. 	Bureau de pays [unités concernées du bureau régional et du Siège (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi; Bureau de l'égalité femmes-hommes)]	La recommandation est acceptée	1. Élaborer une théorie du changement pour le nouveau plan stratégique de pays.	Responsable des programmes	Octobre 2023	Achevé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
2.2 Élaborer une sous-théorie du changement distincte décrivant les voies à suivre pour obtenir des résultats de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes.			2. Réaliser une analyse de la problématique femmes-hommes qui sera utilisée dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique de pays, de telle manière que celui-ci soit harmonisé avec les priorités nationales dans ce domaine.	Réfèrent pour la problématique femmes-hommes	Octobre 2023	Achevé
<p>2.3 Le plan stratégique de pays devrait comporter une stratégie en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, qui soit reliée à la théorie du changement. Cette stratégie devrait viser à:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ simplifier autant que possible la communication d'informations au regard du Cadre de résultats institutionnels; ➤ coordonner les activités de suivi et d'évaluation avec celles menées par les autres entités des Nations Unies; ➤ soutenir le renforcement de la collecte et de l'analyse des données par le Gouvernement; ➤ améliorer les protocoles de suivi pour tous les niveaux de résultats; ➤ garantir que les informations issues du suivi sont utilisées pour éclairer la prise de décisions stratégiques tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique de pays. 			3. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.	Unité chargée du suivi et de l'évaluation	Décembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
3. Réexaminer les approches adoptées par le PAM au Lesotho en ce qui concerne le renforcement de la résilience et le nexus action humanitaire-développement.	Bureau de pays (bureau régional)					
3.1 Lors de l'élaboration du prochain plan stratégique de pays, s'appuyer sur une analyse des vulnérabilités multisectorielles et des stratégies de survie connexes au Lesotho.	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée	1. Réaliser une étude approfondie des moyens d'existence et des stratégies de survie des personnes touchées par des chocs afin de concevoir et de mettre en œuvre des interventions adaptées aux différents groupes socioéconomiques.	Unité chargée de la résilience	Juin 2025	En cours
3.2 Travailler avec les partenaires (Gouvernement, organismes des Nations Unies, autres) pour parvenir à une compréhension commune de la résilience face aux crises alimentaires au Lesotho.						
3.4 Soutenir les efforts déployés pour créer un registre unique afin de coordonner les interventions menées par diverses entités au niveau du nexus action humanitaire-développement.			3. Aider le Gouvernement à constituer un registre unique des interventions visant à renforcer la résilience.	Unité chargée de la résilience	Juin 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
4. Préciser le ciblage et la définition des priorités de manière à répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables en tenant compte de ressources qui sont limitées et tout en préservant la capacité du PAM à faire face aux crises humanitaires.	Bureau de pays [unités concernées du bureau régional et du Siège (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi; Service de la résilience et des systèmes alimentaires; Programmes en milieu scolaire)]					
4.1 Continuer à appuyer le renforcement du comité chargé de l'analyse de la vulnérabilité au Lesotho.	Bureau de pays [unités concernées du bureau régional et du Siège (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi; Service de la résilience et des systèmes alimentaires; Programmes en milieu scolaire)]	La recommandation est acceptée	1. Continuer à appuyer techniquement et financièrement les évaluations de la vulnérabilité.	Unité chargée de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité	Juin 2029	En cours
4.2 Contribuer à l'élaboration de directives nationales sur le ciblage des ménages vulnérables dans le cadre des interventions menées face aux crises et des activités de renforcement de la résilience.			2. Prôner la mise à jour périodique du système national d'information sur l'assistance sociale auprès des principales parties prenantes, en particulier le Département du développement social, l'Autorité de gestion des catastrophes et le Fonds des Nations unies pour l'enfance.	Unité chargée de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité, Unité chargée de la protection sociale, Unité chargée de la résilience	Décembre 2026	En cours
			3. Organiser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour l'Autorité de gestion des catastrophes et le Département du développement social.	Unité chargée de la protection sociale	Juin 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
4.3 Continuer à soutenir les approches adoptées en matière de ciblage communautaire qui favorisent l'équité et l'inclusion.			4. Continuer à renforcer les capacités des ministères d'exécution en matière de ciblage.	Responsable des programmes	Décembre 2029	En cours
5. Contribuer au renforcement du nexus action humanitaire-développement en établissant des liens plus étroits avec le système national de protection sociale.	Bureau de pays [unités concernées du bureau régional et du Siège (Unité chargée de la protection sociale)]					
5.1 Soutenir les activités visant à répondre aux besoins des ménages en situation d'insécurité alimentaire chronique au moyen de programmes de protection sociale plutôt qu'au moyen d'interventions d'urgence.	Bureau de pays [unités concernées du bureau régional et du Siège (Unité chargée de la protection sociale)]	La recommandation est acceptée	1. Faciliter la coordination entre l'Autorité de gestion des catastrophes et le Département du développement social afin de recenser les personnes en situation d'insécurité alimentaire chronique qui peuvent bénéficier des programmes d'assistance sociale.	Unité chargée de la protection sociale	Juin 2028	En cours
5.2 Aider le Gouvernement à mettre en place des mécanismes de protection sociale réactifs face aux chocs.			2. Se concerter avec les ministères fournissant des programmes d'assistance sociale afin de recommander de rendre ces programmes réactifs face aux chocs.	Unité chargée de la protection sociale	Juin 2029	Non commencé
			3. Faciliter l'élaboration de procédures opératoires normalisées en lien avec la protection sociale réactive face aux chocs.	Unité chargée de la protection sociale	Juin 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			4. Appuyer l'élaboration de cadres de développement des programmes à transposer à plus grande échelle lors des opérations visant à faire face aux chocs; ou réviser le cadre de développement du programme d'allocations familiales de sorte qu'il couvre tous les programmes d'assistance sociale.	Unité chargée de la protection sociale	Juin 2026	Non commencé
5.3 Améliorer le lien entre les initiatives et les instruments utilisés pour renforcer la protection sociale et ceux utilisés en faveur du développement rural afin de donner aux bénéficiaires de l'assistance sociale les moyens d'accéder à l'autosuffisance. Il s'agira notamment de contribuer à améliorer la coordination entre les organismes publics concernés par la protection sociale, l'agriculture et le développement rural.			5. En collaboration et en concertation avec le Département du développement social et d'autres parties prenantes clés, cibler les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale qui devraient participer aux activités de renforcement de la résilience et de génération de revenus.	Responsable des programmes	Juin 2029	En cours
5.4 Collaborer avec le Gouvernement pour appuyer et institutionnaliser l'assistance alimentaire au service de la protection et du développement de la petite enfance en faisant de cette assistance une partie intégrante du système scolaire primaire de façon à inclure les enfants les plus vulnérables.			6. Prôner l'enregistrement des centres de protection et de développement de la petite enfance et l'allocation d'un petit budget qui remplacerait la contribution des parents.	Unité chargée de l'alimentation scolaire	Juin 2029	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			7. Le PAM et le Ministère de l'éducation et de la formation doivent préciser les critères à respecter pour intégrer les centres de protection et de développement de la petite enfance dans les activités d'assistance alimentaire menées au service de la protection et du développement de la petite enfance.	Unité chargée de l'alimentation scolaire	Janvier 2025	En cours
6. Renforcer la capacité du bureau de pays à assurer de nouvelles fonctions tout en utilisant au mieux les ressources limitées dont il dispose.	Bureau de pays					
6.1 Lors du prochain examen des effectifs, faire en sorte que: <ul style="list-style-type: none"> ➤ les principaux services techniques correspondent à la demande interne et externe; ➤ les services techniques, notamment ceux assurant le suivi, l'évaluation et l'apprentissage ainsi que la prise en compte de la problématique femmes-hommes, se voient affecter des effectifs suffisants. 	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée	1. Réaliser un examen des effectifs.	Bureau de pays - équipe de direction et Unité chargée des ressources humaines	Août 2024	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
6.2 Investir dans la formation du personnel du bureau de pays en matière de protection sociale et de sensibilisation.		La recommandation est acceptée	2. Donner au personnel les moyens d'assurer de nouvelles fonctions.	Bureau de pays – équipe de direction et Unité chargée des ressources humaines	Juin 2029	En cours
6.3 Assurer l'accès à des connaissances spécialisées complémentaires pour appuyer les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités systémiques, en particulier dans des domaines comme la nutrition, la protection sociale et les approches de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes.	Bureau régional [bureau de pays; Siège (Division des ressources humaines)]	La recommandation est acceptée	3. Demander l'appui du bureau régional et du Siège, recruter des consultants et du personnel dans le cadre d'affectations temporaires, et examiner les possibilités de collaboration avec des établissements universitaires.	Bureau de pays – équipe de direction et Unité chargée des ressources humaines	Juin 2026	Non commencé